

Règlement du Trail du Contrebandier



- Retrait des dossards
- Inscriptions Trails et Randonnées
- Arrivées Trails
- Départs et Arrivées Randonnées
- Courses enfants
- Sanitaires et douches

**Espace Jean Doucet – Rue Pierre de Coubertin
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS**

- Départs des Trails

**Devant les halles - Rue Octave Chevanas
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS**

ART.1

Le Trail du Contrebandier est organisé par le club de course à pied Oxygène avec l'accord de la Commission Départementale des Courses Running de l'Isère.

Nombre de dossards limité à 600 soit 200 sur le 9 km, 200 sur le 14km et 200 sur le 30 km.

Le retrait des dossards se fera :

- **Le Samedi 20 Juin de 16h à 18h**
- **Le Dimanche 21 Juin à partir de 7h30**

ART.2 - DISTANCES ET DENIVELES

30 km et 1000m de D+ Nouveau format

14 km et 350m de D+

9 km et 180m de D+

Randonnées de 10km et 15km - Nouveaux parcours en dehors des parcours de Trail

ART.3 - HORAIRES DE DÉPART

30 km : **Départ à 9h**
14 km : **Départ à 9h30**
9 km : **Départ à 10h**

Courses enfants à partir de 11h sur le stade de Rugby à côté de l'espace Jean Doucet
Randonnées départs de 7h30 à 10h.

ART.4 – INSCRIPTIONS EN LIGNE

<http://chronospheres.fr/>

Les inscriptions seront fermées le vendredi 19 juin 2020 à 23h59

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

- 30 km : 20€ + frais d'inscription
- 14 km : 12€ + frais d'inscription
- 9 km : 8€ + frais d'inscription

ART.5 – INSCRIPTIONS LE JOUR J

Les inscriptions pourront se faire également de 7h30 jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course.

- 30 km : 23 euros
- 14 km : 15 euros
- 9 km : 11 euros

Courses enfants : 2€ inscriptions uniquement le jour J à partir de 10h
Inscriptions pour la marche de 7h30 à 10h uniquement sur place. (Pas d'inscription internet)
Tarifs randonnées :

Pas besoin de certificats médicaux

- 10km : 6 euros,
- 15km : 8 euros

ART.6 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les Trails ne sont pas ouverts aux mineurs

30 km : à partir de la catégorie ESPOIRS
14 km : à partir de la catégorie JUNIORS
9 km : à partir de la catégorie JUNIORS

L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence sportive autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (FFA, FFCO, Pass) ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datés de **moins d'un an** le jour de la course.

Aucune autre licence ne sera acceptée

ART.7 - BARRIÈRES HORAIRES

Pas de barrières horaires sur le 9km, 14km et 30km

ART.8 - RAVITAILLEMENTS

9 km :

- 1 ravito complet solide et liquide au 5^{ème} km lieu-dit les Ayes
- + ravito d'arrivée

14 km :

- 1 ravito liquide au 5^{ème} km à la Chèvrerie à Plan
- 1 ravito complet solide et liquide au 10^{ème} km lieu-dit les Ayes
- + ravito d'arrivée

30 km :

- 1 ravito liquide au 5^{ème} km à la Chèvrerie à Plan
- 1 ravito complet solide et liquide au 13^{ème} km à la Forteresse
- 1 ravito liquide au 21^{ème} km à Plan
- 1 ravito complet solide et liquide au 26^{ème} km lieu-dit les Ayes
- + ravito d'arrivée

ART.9 – ÉQUIPEMENT

Un équipement adapté aux conditions climatiques ainsi que des réserves d'eau et alimentaires sont fortement conseillées sur tous les parcours (trails et randonnées)

ART.10 - ASSISTANCE – ABANDONS

L'assistance est assurée par des médecins et des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Les coureurs s'inscrivant au Trail du Contrebandier se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité ; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

ART.11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.12 – RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour les 600 premiers inscrits sur le Trail et aux 250 premiers randonneurs mais aussi cadeau finisher

Récompenses : Trails 9, 14 et 30 km = 3 premiers Hommes et 3 premiers Femmes au scratch + premier de chaque catégorie Homme et Femme sans cumul.

Pour les récompenses, les catégories seront définies de la manière suivante :

Juniors : nés en 2001 / 2002

Espoirs : nés de 1998 à 2000

Seniors et M0 : nés de 1981 à 1997

M1 et M2 (anciennement V1) : nés de 1971 à 1980

M3 et M4 (anciennement V2) : nés de 1961 à 1970

M5 et M6 (anciennement V3) : nés de 1951 à 1960

M7 et M8 (anciennement V4) : nés de 1941 à 1950

M9 et M10 (anciennement V5) : nés de 1931 à 1940

Nous restons donc pour cette année sur les tranches d'âge de 10 ans, comme l'autorise la FFA.

Des dossards gagnants seront également tirés au sort

ART.13 - SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalises) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points.

Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.14 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.15 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Scratch et catégories :

- Pour le 30 km à partir de 11h30
- Pour le 14 km à partir de 11h45
- Pour le 9 km à partir de 12h

Par respect pour l'équipe organisatrice de la course, les partenaires et au regard de la logistique et de l'énergie déployées, votre présence est obligatoire pour la récupération des lots.

ART.16 - DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE

En s'inscrivant au Trail du Contrebandier, les coureurs abandonnent leur droit à l'image à l'organisation et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.

ART.17 – ACCEPTATION ET CONNAISSANCE DU REGLEMENT

En faisant acte d'inscription en ligne ou sur place, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et l'acceptent.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements concernant le Trail du Contrebandier s'adresser à :

Guillaume BOUGET LAVIGNE

Tél : 06 88 33 19 66

Mail : trailducontrebandier@gmail.com

